



Vente du domicile conjugal et divorce

Par **Philippe25**, le **20/01/2017** à **09:50**

Bonjour,

je vais divorcer d'avec ma femme mais pour l'instant rien est entamé au niveau procédure. Nous avons mis notre maison en vente mais voilà qu'elle est vendue et le compromis de vente va être signé demain.

Comment s'assurer que l'argent ne peut pas être "pris" sur le compte joint ?

Comment m'assurer que me femme ne puisse pas prendre cet argent avant que le divorce soit prononcé ?

Merci

Par **youris**, le **20/01/2017** à **10:18**

bonjour,

voyez avec votre notaire, en expliquant vos inquiétudes, il peut être vous faire 2 chèques ou garder l'argent jusqu'au divorce.

salutations